

**Association des Sports de Chelles & Cheminots**  
Enregistrée à la sous-préfecture de Meaux N° 1310 du 3 mai 1945 (J.O. 3.6. 1945)

**SECTION CULTURISME MUSCULATION BODY-BUILDING**  
**GYMNASE Robert BUSNEL - Rue du TIR - 77500 CHELLES - 01 60 20 41 78**



## **RÈGLEMENT INTERIEUR**

La Section Culturisme est gérée par un **Comité de membres Bénévoles**, élus lors de l'**Assemblée Générale**. Il est dirigé par un **Président** également **bénévole**.

**Le Comité de Section peut prononcer l'exclusion de tout membre n'observant pas les statuts ou le règlement intérieur du club.**

**Chaque demande d'adhésion ou de ré-adhésion est étudiée par le Comité de Section qui avalise ou refuse le bien fondé de la demande.**

La saison sportive démarre le 1<sup>er</sup> Septembre et se termine le 31 Août de l'année suivante. Pendant toute cette période la salle peut être fermée pendant plusieurs semaines pour des travaux ou d'obligations administratives.

La cotisation déterminée par le Comité de Section est valable pour la saison sportive.

**Est considéré comme « ancien » tout adhérent qui est inscrit au club depuis 2 années consécutives.** Aucune **dérogation** ou « **accommodement** » ne sont possibles. Le paiement de la cotisation se fait par un seul chèque. Son encaissement peut-être différé en fin de mois courant.

**Tout abonnement commencé est dû dans sa totalité.**

Toute cotisation perçue n'est pas remboursable et ne peut être reportée. Les absences ne sont pas remboursées et ne donnent lieu à aucun report.

Les heures d'ouverture de la salle annoncées en début de saison peuvent être changées par décision du Comité de Section au cours de la saison en fonction de divers critères (vacances et congés, contraintes liées aux salariés, disponibilités des bénévoles...)

Ces jours de fermeture ne sont pas récupérables.  
Les tarifs ayant été établis en conséquence.

Le passage par les vestiaires est obligatoire.

Des casiers sont à la disposition des adhérents. Leur utilisation, fortement recommandée, implique de leur part la pose d'un cadenas. Ces casiers ne sont pas des « **consignes** », ils doivent être libérés tous les soirs.

Les personnes non adhérentes (familles, enfants, amis...) doivent séjourner dans l'entrée.

**Pour devenir adhérent :**

- Payer sa cotisation - Fournir un certificat médical de non contre indication
- Fournir 2 photos d'identité
- Avoir pris connaissance du règlement
- Age minimum requis : **15 ans avec accord parental**

**Une fois que votre adhésion a été validée, vous avez accès aux vestiaires et à la salle sous ces conditions :**

- Inscrire votre nom sur le registre des présences
- Changement de chaussures **obligatoire**
- Une tenue de sport appropriée (*ne sont pas tolérés les « treillis », jeans, baggy, interdit de se mettre « torse nu » dans la salle...*)
- Avoir une serviette
- Vous devez **décharger** les machines et **ranger** les poids après utilisation.
- Interdiction de « **lâcher** » les poids **violemment**, ils se cassent.
- Présentation de votre carte à la demande du responsable (*personnel, bénévoles*)

**L'usage et la vente de produits illicites (anabolisants, stimulants...) sont INTERDITS dans la salle. Tout manquement au règlement entraînera l'exclusion IMMEDIATE et DEFINITIVE du club.**

**Il est impératif de regagner les vestiaires 1/4 d'heure avant la fermeture de la salle ou lorsque le stipule le responsable.**

**Dans la salle ou la convivialité et la politesse sont d'usage, il convient de respecter son environnement et celui des autres, ainsi que le matériel. Il en va de même pour le respect des bénévoles.**

**Tout manquement au règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive au club.**

**Le Président  
Christian MOUËZA**